# **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

#### SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES

Siège social : Centre Urbain Nord-Boulevard de la Terre

Messieurs les Actionnaires de la "STIP" sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le VENDREDI 15 Novembre 2024, à 11h00 au siège social – 77, Boulevard de la terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis El Khadhra, à l'effet de délibérer sur :

- 1. Entériner le retard accusé dans la tenue de l'Assemblée.
- 2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2023.
- **3.** Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2023.
  - 4. Approbation des états financiers de l'exercice 2023.
- **5.** Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200, 202 et 475 du code des sociétés commerciales.
- **6.** Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice 2023.
  - 7. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2023.
  - **8.** Quitus aux Administrateurs de leur gestion durant l'exercice 2023.
  - 9. Affectation des résultats de l'exercice 2023.
- 10. Fixation des jetons de présence à allouer au Président du Conseil d'Administration ,aux Administrateurs et de la rémunération des membres du CPAI au titre de l'exercice 2023.
- 11. Renouvellement partiel du conseil d'administration conformément à l'article 19 des statuts.
- 12. Information sur les fonctions occupées par les administrateurs, le Président et le Directeur Général dans d'autres sociétés.
  - 13. Pouvoirs pour les formalités.

## PROJET DE RESOLUTIONS AGO

#### SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES

Siège social : Centre Urbain Nord-Boulevard de la Terre

La société Tunisienne des Industries de Pneumatiques publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 15 Novembre 2024.

#### Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques STIP entérine le retard de sa tenue qui n'affecte en rien les intérêts des actionnaires et considère que sa tenue est régulière

Cette résolution soumise au vote est adoptée à ...... des actionnaires présents ou représentés.

### Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration se rapportant à l'activité de l'exercice 2023 et du rapport général des Commissaires aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2023.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à ...... des actionnaires présents ou représentés.

#### Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes se rapportant à l'exercice 2023, en prend acte et approuve les conventions réglementées dans leur intégralité.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à ................. des actionnaires présents ou représentés.

# **Quatrième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2023.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à ...... des actionnaires présents ou représentés.

### Cinquième résolution :

Cette résolution soumise au vote est adoptée à ...... des actionnaires présents ou représentés.

#### Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au titre de l'exercice 2023 de	es jetons
de présence à hauteur de Dinars net par séance avec un maximum de	
dinars net par an pour chaque Administrateur, et une rémunération similaire de	

dinars net par réunion avec un maximum de dinars net par an, pour chaque membre du Comité Permanent d'Audit Interne.  Cette résolution soumise au vote est adoptée àdes actionnaires
présents ou représentés.
Septième résolution:  L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des résultats bénéficiaire de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, soit : 613 905.647 Dinars.  Elle décide leur affectation comme suit :  - Résultat reporté 2023 :
Huitième résolution :  L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux états financiers consolidés de l'exercice 2023, approuve ces états financiers tels qu'ils lui ont été présentés.  Cette résolution soumise au vote est adoptée à
Neuvième résolution:  En application des dispositions de l'article 19 des statuts relatif au renouvellement des membres du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire prend connaissance de l'expiration du mandat de Mr Habib Benhadj KOUIDER.  Le bureau de l'assemblée a reçu Candidature(s) pour le siège objet du renouvellement, soit (ent):
- L'opération de vote a donnée le résultat suivant :
dont le mandat prend fin à l'assemblée qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.
Cette résolution soumise au vote est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.
De ce fait, le Conseil d'Administration se trouve composé des administrateurs suivants :  - Mr. Montassar DRIDI  - AFRICA HLDING représentée par Mr Mehdi DRIDI  - Mr. Khemiss BABA  - Mr. Faouzi SKHIRI  - Mr. Mohamed Ali CHEKIR  -Mr
Cette résolution soumise au vote est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

# Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte, conformément aux dispositions de l'article 192 et 209 du code des sociétés commerciales, des fonctions suivantes occupées par les Administrateurs de la STIP :

- Mr Montassar DRIDI : Président

Administrateur et Directeur Général de la SOMACOP

Président Directeur Général d'AFRICA HOLDING

Gérant de la SOMACOP Plus

#### - Mr Mehdi DRIDI

Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la SOMACOP

## - Mr Mohamed Ali CHEKIR

Gérant du cabinet Conseil et études stratégiques.

## -Mr Faouzi SKHIRI

Administrateur à la SOMACOP

#### -Mr Khemiss BABA

Directeur Général de la STIP

Administrateur à la SOMACOP

#### -Mr Hassen BEDHIEF

Gérant du cabinet HBMT Solutions

Cette résolution soumise au vote est adoptée à ...... des actionnaires présents ou représentés.

## Onzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne au représentant légal ou à son mandataire, tout pouvoir à l'effet d'accomplir les formalités légales de publicité.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.